

Transfert loi Pacte : donnez une seconde vie à votre assurance-vie !

1 Les avantages

Bénéficiez des dernières innovations.
Un nouveau contrat plus moderne :



Types de **gestion** de l'épargne



Diversité des **supports** d'investissement



Options et **garanties** proposées

Conservez l'avantage fiscal de votre ancien contrat

2 Les points d'attention

Comparez l'ancien et le nouveau contrat



Performance des supports



Frais



Services disponibles en ligne

3 Passez à l'action

Votre **ancien** contrat



Votre **nouveau** contrat

Transférez votre épargne
Le transfert n'est possible qu'au sein d'une même compagnie d'assurance-vie.